

COMMUNE D'AVION

Avis au public

Procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'AVION afin de permettre la réalisation du projet d'agriculture urbaine dans le cadre du NPRU, Quartier de la République.

Par délibération n° 04/2023.08 en date du 6 avril 2023, la Commune d'AVION a décidé d'engager la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme et définition des modalités de concertation.

Cette délibération est affichée durant 1 mois en mairie depuis le 23 août 2023 et consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

- Lundi de 13 h 45 à 17 h 30
- Du mardi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30
- Samedi de 08 h 30 à 12 h 00